

## Mises à jour concernant l'aide au loyer commercial

Date	Mises à jour
30 juillet	La SCUL a été prolongée jusqu'au 23 octobre 2021 (période 14). Pour la période allant du 29 août au 25 septembre (période 13), le taux de subvention maximum a été augmenté à 40%. Pour la période allant du 26 septembre au 23 octobre (période 14), le taux de subvention maximum est de 20%.
2 juin	À compter de la période 11 de la SUCL (du 4 au 31 juillet 2021), les demandeurs devront prouver que leurs revenus ont baissé de plus de 10% afin d'avoir droit à la subvention.
21 avril 2021	Si vous avez manqué une date d'échéance à cause de l'ARC ou fait une erreur dans votre demande (qui vous donne un montant de subvention plus bas), vous pouvez maintenant modifier votre demande ou la soumettre après la date d'échéance dans les 30 jours suivant le 21 avril 2021 ou la date d'échéance de la période, selon l'échéance la plus tardive. Pour plus détails, contactez le service de renseignements aux entreprises de l'ARC.
19 avril 2021	Dans son budget 2021, le gouvernement fédéral propose de prolonger la SUCL et la subvention compensatoire jusqu'au 25 septembre 2021 ainsi que de réduire graduellement le taux de la subvention à partir du 4 juillet. Ces changements seront en vigueur lorsque le Parlement aura adopté le budget.
3 mars 2021	Le gouvernement annonce que le taux de la subvention de base demeurera à 65% et celui de la subvention compensatoire restera à 25% du 14 mars au 5 juin 2021 (période 7 à 9).
24 février 2021	Le gouvernement propose un avant-projet de loi pour permettre à une société mère (société qui détient une société affiliée) d'être admissible à la subvention compensatoire si la société affiliée est admissible. Il doit cependant être adopté avant d'être en vigueur.
4 décembre 2020	Les premiers paiements de subvention ont été versés.

Date	Mises à jour
30 novembre 2020	Dans son énoncé économique de l'automne, la ministre Freeland a annoncé que les taux actuels de la SUCL (maximum 65% pour la subvention de base et jusqu'à 90% avec la subvention compensatoire) seront maintenus jusqu'au 13 mars 2021 (période 6).
30 novembre 2020	L'Agence du revenu du Canada (ARC) commence à accepter les demandes pour la période 2 via Mon dossier d'entreprise et Représenter un client.
23 novembre 2020	L'agence du revenu du Canada (ARC) commence à accepter les demandes de SUCL via Mon dossier d'entreprise et Représenter un client.
19 novembre 2020	Le projet de loi C-9 reçoit la sanction royale ce qui permet à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'aller de l'avant avec la SUCL.
30 octobre 2020	Si vous avez déjà été approuvé pour l'AUCLC, la date limite pour faire une demande de prolongation pour juillet, août et septembre est le 30 octobre 2020.
9 octobre 2020	Le gouvernement annonce la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) qui aidera les PME affectées par la COVID-19 à payer leur loyer et leur hypothèque. Voir le <a href="#">communiqué du gouvernement</a> .
30 septembre 2020	La date limite pour présenter une demande pour les mois d'avril, mai et juin est le 30 septembre.
15 septembre 2020	La date limite pour présenter une <b>nouvelle</b> demande est repoussée au 30 septembre 2020.  La date limite pour demander les prolongations de juillet, août et septembre est repoussée au 30 octobre 2020.
8 septembre 2020	L'AUCLC est prolongée jusqu'en septembre. Ce sera la dernière prolongation. Les entreprises admissibles pour les mois d'avril, mai et juin seront admissibles pour la prolongation de septembre.
17 août 2020	La SCHL accepte les demandes d'AUCLC pour la prolongation d'août.
31 juillet 2020	L'AUCLC est prolongée jusqu'en août. Les entreprises admissibles pour avril, mai et juin le seront aussi pour août.
13 juillet 2020	La SCHL accepte les demandes d'AUCLC pour la prolongation de juillet.

Date	Mises à jour
30 juin 2020	Afin de simplifier le processus de demande, le gouvernement élimine l'obligation de déduire les montants provenant d'assurances et de programmes provinciaux de soutien au loyer des prêts-subsidies versés au titre de l'AUCLC.
4 juin 2020	L'obligation imposée aux locataires de communiquer leurs revenus bruts de 2019 à leurs propriétaires d'immeuble afin qu'ils puissent remplir leur demande est supprimée.
25 mai 2020	Les demandes d'inscription à l'AUCLC sont maintenant acceptées.
16 avril 2020	Le premier ministre Trudeau annonce la mise en place d'un programme d'aide au loyer pour les PME.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide au loyer commercial, visitez le [feci.ca/aideloyer](http://feci.ca/aideloyer).